



Les indiennes de la chambre à alcôve de la maison Vigier à Soleure

The *indiennes* in the alcove bedroom in the Vigier Sommerhaus in Soleure

This essay traces the history of the *indiennes* installed in the Sommerhaus of the Vigier family in Soleure by François-Louis Anzillon, seigneur de Berville (1734–1794), in the context of the architecture and society of the second half of the 18th century. It also presents the current restoration and protection work in the world of printed textiles. Given the incomplete sources available and the rarity of those very fragile textiles that have survived, the *indiennes* dating from the 1780s *in situ* in Soleure are valuable exemplars of their kind in Switzerland. Restoration work carried out by the Fondation Bill de Vigier between October 2017 and March 2018 has succeeded in protecting these heritage items, which had a powerful impact on Switzerland socially, economically and culturally during the 18th century. The cotton prints also instruct us about the style, decoration and motifs in fashion during the period and allow hypotheses to be formulated regarding their places of origin and production. A stamp found on the paper in the collection of the Fabrique-Neuve de Cortaillod that has almost identical motifs to those in the Sommerhaus in Soleure confirms that the latter textile design was made in Neuchâtel, while also allowing suppositions to be made regarding its pattern's circulation in other printing centres, and on the influences this may have had on the dealers and print manufacturers in the region.

En raison des sources lacunaires qui nous sont parvenues et de la rareté des objets textiles, très fragiles, qui ont pu être conservés, les indiennes, datant des années 1780, *in situ* à la maison Vigier à Soleure constituent un témoignage très précieux au niveau suisse! Leur restauration, entreprise entre octobre 2017 et mars 2018 par la fondation Bill de Vigier, permet de sauvegarder ce patrimoine qui, au cours du XVIII^e siècle, a marqué tant sur le plan social qu'économique et culturel la Suisse. Ces indiennes nous renseignent également sur le goût, l'aménagement des décors intérieurs et les motifs en vogue à l'époque et nous permettent de formuler des hypothèses sur leur provenance et leur attribution à un centre de production. La présente contribution propose de retracer l'histoire de l'indienne *in situ* en relation à son propriétaire, François-Louis Anzillon, seigneur de Berville (1734–1794), dans le contexte architectural et social de la deuxième moitié du XVIII^e siècle et, en même temps, de présenter les interventions de sauvegarde et de restauration actuelles dans le domaine du textile imprimé.

Histoire de l'édifice

La maison de campagne (Sommerhaus) Vigier se situe à 400 mètres au nord de la vieille ville médiévale de Soleure, à l'Untere Steingrubenstrasse, voie qui menait jadis aux carrières de calcaire du pied du Jura. Le maître d'ouvrage du domaine était le capitaine Philipp Wallier-Schauenstein (1608–1654). En 1648, celui-ci fit ériger la maison à deux niveaux, qui existe encore aujourd'hui, dont la façade méridionale à sept travées est flanquée de deux tourelles de trois niveaux à toit en pavillon. La façade septentrionale, plus sobre, ne présente en revanche à ses extrémités que deux tourelles à deux niveaux. Cette disposition ne faisait pas moins du bâtiment une variante plutôt cossue de la maison à tourelles (Türmlihaus) soleuroise, comme le patriciat local en fit construire

des dizaines, aux XVII^e et XVIII^e siècles, à Soleure et dans les environs. Au sud de la maison, Wallier-Schauenstein fit aménager un jardin baroque clôturé par un mur, aujourd'hui connu pour ses vieux ifs taillés de différentes manières. Après la mort précoce du capitaine, la maison fut occupée par sa veuve Margaritha, née von Schauenstein, jusqu'à ce que la fille cadette du couple, Maria-Magdalena, l'apportât en dot lors de son mariage avec le futur avoyer Johann Ludwig von Roll. Après le décès de ce dernier, sa veuve entreprit en 1718–1719 d'importants travaux, pour un montant de 2 100 livres. En 1721, la fille du premier maître d'ouvrage légua la propriété à son fils Ludwig Balthasar von Roll. En 1777, la petite-fille de celui-ci, Maria Cleophe von Roll, dernière représentante de cette branche de la famille, vendit la maison à François-Louis d'Anzillon de Berville (1734–1794), trésorier général à l'ambassade de France à Soleure. Anzillon de Berville, qui avait repris de son père cette prestigieuse et lucrative fonction, avait grandi à Soleure et épousé, en 1788, Maria Margaritha Gibelin, fille de patriciens ; il devint plus tard bourgeois de Soleure. Dans le contexte qui nous occupe, François-Louis Anzillon, seigneur de Berville, est une figure tout à fait centrale, parce qu'il engagea, juste après avoir acquis la propriété, d'importants travaux de transformation et de rénovation et qu'il fit poser dans la chambre à alcôve – qui existait déjà – les tentures murales en indienne que l'on peut encore y contempler aujourd'hui. Lorsque Anzillon de Berville – qui avait, en 1792 au plus tard, perdu sa charge de trésorier général à la suite de la fin de la monarchie française et du transfert de l'ambassade de France à Baden – mourut en 1794, c'est sa veuve qui hérita de la maison. Après avoir été léguée par celle-ci à l'avoyer Heinrich Grimm-Gibelin en 1802, puis au neveu de ce dernier, Urs Vigier von Steinbrugg, en 1822, la résidence passa aux mains de la famille de Vigier, qui lui donna dès lors son nom. Cette famille d'origine française avait assumé sans interruption, entre 1543 et 1791–1792, la



Fig. 1
 Vue de la chambre à alcôve tapissée d'indiennes (vers 1780) après la restauration de 2018
 Sommerhaus de Vigier, Soleure

fonction d'interprète de l'ambassadeur de France à Soleure. Depuis 1611, elle jouissait d'ailleurs du droit de bourgeoisie à Soleure. En 1993, William Alphonse de Vigier légua la maison à la fondation d'utilité publique Bill de Vigier, qu'il avait lui-même créée et baptisée de son nom. En 2017-2018, celle-ci a commandé et financé la restauration de la chambre à alcôve, juste à temps pour célébrer le 475^e anniversaire de la présence de la famille de Vigier à Soleure et le 25^e anniversaire de la fondation.

Les travaux effectués sous Anzillon de Berville vers 1780

En l'absence de toute documentation y relative, il est difficile d'identifier et de dater de façon fiable les travaux réalisés par Anzillon de Berville. Il est cependant établi qu'on lui doit les peintures murales de la salle donnant sur le jardin, avec leurs scènes de jardin et de paysage inspirées de Nicolas Lancret,

François Boucher et Jean-Honoré Fragonard, la réalisation, à l'arrière de la maison, d'une cage d'escalier à trois volées avec toit à la Mansart, ainsi que le décor, encore conservé aujourd'hui, de la chambre à alcôve du premier étage. C'est à cette dernière que nous allons désormais nous intéresser.

La chambre à l'alcôve

La chambre à coucher avec alcôve se trouve à l'extrémité occidentale du premier étage, dont les cinq pièces – un salon central, deux antichambres situées de part et d'autre, et deux chambres à coucher latérales – sont reliées, côté nord, par un corridor et, côté sud, par des portes d'enfilade. Le plan est complété par les quatre petites pièces aménagées dans les tourelles d'angle et par la cage d'escalier susmentionnée (Fig. 1).

Dans le cadre de la restauration de la chambre à alcôve, de ses boiseries, de ses tentures murales en indienne, de son plafond de plâtre et de ses

deux dessus-de-porte, le service cantonal des Monuments historiques et les restaurateurs et restauratrices impliqués ont procédé à des analyses de la substance historique².

Eu égard au dessin des boiseries et de leurs moulures, on suppose que la pose des lambris et l'aménagement actuel de l'alcôve datent du milieu du XVIII^e siècle ou peu avant – en tout cas encore sous l'ère von Roll et avant l'acquisition de la maison par Anzillon de Berville. Ainsi devrait-on à celui-ci d'avoir fait poser les tentures murales en indienne, d'avoir commandé à Caspar Wolf les deux dessus-de-porte peints situés de part et d'autre de l'alcôve, ainsi que d'avoir fait repeindre en rose les boiseries à l'origine peintes en gris, tout en conservant les filets dorés préexistants. C'est aussi autour de 1780 que fut percée, dans le mur occidental, la fenêtre actuelle, allant presque du sol au plafond.

Comme on l'a dit, il n'existe, concernant ces travaux, aucun document datant de l'époque d'Anzillon de Berville. En revanche, l'inventaire de sa succession, daté du 21 février 1795, fait mention, dans la pièce située « du côté de Notre-Dame de Lorette », d'une alcôve dotée de rideaux et de garnitures de lit « perses », d'une tapisserie « perse » et de deux tableaux situés à côté de l'alcôve³. Au sujet de la terminologie, il est important de considérer que « indienne » et « toile peinte » sont des termes génériques désignant les cotonnades indiennes et leurs imitations européennes. Au XVIII^e siècle, il était courant de lire dans les inventaires la mention de « perse » comme synonyme d'indienne ou de toile peinte. On suppose que ce terme trouve ses origines dans les toiles peintes venant de Perse, très estimées, ou dans les indiennes qui cherchaient à imiter ces toiles perses. Pour faire l'éloge d'une toile imprimée, indépendamment de son décor ou de sa provenance, on la définissait, au XVIII^e siècle, de « perse »⁴. Quant aux deux tableaux en question, il s'agit sans aucun doute des deux dessus-de-porte signés par Caspar Wolf et datés de 1778.

Selon les investigations susmentionnées, ce qui fut conservé des boiseries préexistantes – qui dataient peut-être de la rénovation de 1718-1719 – se résume aux vantaux des portes situées de part et d'autre de l'alcôve et de celle communiquant, au sud, avec la chambre de la tourelle, aux chambranles des deux portes donnant, au nord, sur le corridor, ainsi qu'aux chambranles des portes communiquant avec la pièce de la tourelle et, à l'est, avec l'antichambre contiguë.

La cheminée, qui occupait à l'origine le milieu du mur occidental de la pièce, fut déplacée dans sa position excentrée actuelle après l'aménagement de l'alcôve. Son manteau néoclassique en marbre de Roche date probablement de l'époque où la chambre fut dotée de son décor actuel, soit de 1780 environ⁵.

La chambre à alcôve a une largeur d'environ 4,8 m et une profondeur d'environ 5,7 m. L'alcôve proprement dite mesure environ 2,3 m de largeur et environ 1,4 m de profondeur. Les boiseries qui en garnissent la façade occupent toute la largeur de la pièce. L'ouverture de l'alcôve se termine par un arc en anse de panier et est couronnée par un cartouche sculpté doré, parfaitement symétrique. Deux pilastres encadrent cette ouverture et assurent la transition avec les portes situées de part et d'autre qui sont dotées de panneaux vitrés et que surmontent les dessus-de-porte ornés des paysages imaginaires peints à l'huile par Caspar Wolf. La peinture à l'huile de couleur rose dont sont

revêtues les boiseries de la paroi septentrionale se retrouve sur les lambris d'appui – d'une hauteur d'environ 70 cm – des deux longs côtés et du petit côté méridional de la pièce.

Les tentures murales en indienne

Les parties de ces parois qui ne sont pas occupées par les lambris d'appui et les encadrements des portes et des fenêtres sont revêtues de tentures murales en cotonnade imprimée⁶. Les lés présentent une largeur de 96 cm, leurs bords n'étant pas imprimés sur le dernier centimètre. Le motif est donc imprimé sur 106 cm en hauteur et 94 cm en largeur. Furent ici employées trois planches d'impression d'environ 35 cm de hauteur et trois d'environ 32 cm de largeur pour le dessin et, à l'aide de blocs de bois et de mordants, neuf couleurs au total furent appliquées : du noir, trois tons de rouge (rouge clair, rouge, rouge foncé), deux tons de bleu (bleu clair et bleu foncé), un ton de jaune et deux tons de violet (violet moyen et violet foncé) (Fig. 2, Fig. 3).

Les lés de cotonnade imprimée et ceux de la doublure, en coton également, furent découpés en fonction des dimensions des différents pans de mur à couvrir, puis cousus ensemble à la main. Lors de cette dernière opération, il fut prêté attention à la continuité des motifs. Les lés en indienne furent ensuite cousus sur la doublure, dont les lés sont un peu plus grands, et les deux couches furent fixées, au moyen de clous forgés à la main encore conservés,



Fig. 2
 Reconstitution du jeu de planches de bois employées pour l'impression du motif



Fig. 3
 Détail montrant un décalage de raccord du motif (à gauche les points de raccord sont bien visibles)

contre les châssis en bois qui délimitent les compartiments sur les quatre côtés. Contre le mur oriental furent en outre posés, pour améliorer la stabilité des tentures, deux liteaux de bois verticaux supplémentaires. Pour masquer les clous, les bords des différents compartiments furent garnis de baguettes de bois décoratives qui, à la différence des lambris, ne sont pas roses mais grises. La paroi arrière de l'alcôve est construite en maçonnerie et sans doute enduite ; ses parois latérales se composent de larges planches de bois. Ici, les lés cousus ensemble des tentures et de la doublure furent cloués à même les parois. Le plafond de l'alcôve se compose d'un bâti rectangulaire en bois sous lequel sont tendues des indiennes doublées de toile de lin. Les quatre bords de ce ciel sont garnis d'une espèce de volant. L'arc de l'alcôve est orné d'un lambrequin chantourné composé de plusieurs pièces en indienne cousues ensemble et d'une toile de renfort en lin.

Les deux rideaux latéraux de l'alcôve, avec leurs plis réguliers, représentent l'un des éléments saillants du décor. Ils se composent de plusieurs lés en indienne cousus ensemble, la moitié de chaque rideau étant doublée de taffetas de soie vert. Les rideaux sont retenus chacun par une embrasse en indienne également.

Des indiennes à l'image des soieries

Selon les schémas décoratifs des intérieurs de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les espaces consacrés à la vie en société se démarquent de ceux réservés à la vie privée, d'où une spécialisation des pièces⁷. De plus en plus, des indiennes posées en tentures murales ou en garniture de meuble, très souvent dans les chambres à coucher, dans les petits salons ou les cabinets apparaissent dans les inventaires et les livres de comptes de châteaux et de demeures suisses en contribuant à l'unité décorative et à l'intimité des pièces plus petites. Les cotons imprimés font partie d'une multitude d'étoffes qui ne fait que refléter l'importance de la mode des tissus muraux dans les intérieurs à partir de 1760-1770⁸. Par leur description et leur emplacement, on remarque une diversité dans leur qualité. Les toiles de « perse » garnissent

les cabinets ou les doublures des lits des seigneurs et se distinguent des indiennes « communes », qui apportent une touche de confort, garnissant les coussins de siège dans les salles à manger ou dans les chambres des domestiques⁹. L'inventaire d'après-décès d'Anzillon de Berville, en 1795, reflète bien ce contexte. Il est mentionné d'une « perse » dans la chambre à alcôve, à gauche du salon au premier étage, mais aussi d'une autre dans l'antichambre à droite du salon¹⁰.

Ses motifs en guirlande de rubans façon dentelles, nouant des bouquets de fleurs agrémentés d'un fil de perles, reflètent l'imitation des soieries en vogue au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle en Europe¹¹. Les dessinateurs d'indiennes, en effet, trouvent dans ces tissus des dessins faciles à transposer dans l'impression et dont les motifs peuvent être déclinés en différentes versions. Afin de s'approcher le plus possible de l'effet brillant des étoffes en soie, sans pour autant prétendre les remplacer, les indienneurs accordent beaucoup d'importance à la phase de lustrage des cotons imprimés qui sont enduits d'un apprêt de cire et ensuite lustrés à l'aide d'une pièce de verre. L'indienne de Vigier, en parfait accord avec le goût en vogue vers 1780 conserve encore cet effet brillant. Une autre indienne de la fin du XVIII^e siècle qui tapisse une chambre à alcôve *in situ* dans une maison de maître à Châtillon-sur-Bevaix, dans le canton de Neuchâtel, est comparable à celle de la maison de Vigier par son emplacement dans une chambre à alcôve, son décor à rubans façon dentelles disposé en ondulation et ses formes sinueuses contrebalancées par les branchages fleuris (Fig. 4).

La restauration des tentures murales et des boiseries

Les tentures murales de la chambre à alcôve se composent d'une cotonnade imprimée et glacée, presque entièrement conservée¹². Seuls quelques fragments ont été découpés sur les parois latérales de l'alcôve, sous le sommier, probablement pour procéder à différents rapiécages, notamment à côté des portes et des fenêtres.

L'exposition à la lumière et aux variations climatiques a fragilisé les tentures, tout comme des infiltrations d'eau, survenues assez tôt au niveau du ciel et du lambrequin de l'alcôve, qui ont produit des taches très voyantes. La polychromie initiale des motifs imprimés et le contraste qu'ils formaient au départ avec leur fond blanc ne sont plus visibles qu'à certains endroits, sous les baguettes moulurées qui les recouvrent, et ne se devinent plus, dans l'alcôve, que dans les zones qui étaient relativement protégées du soleil (Fig. 5). Les traces de suie observables sur toutes les surfaces ont provoqué un assombrissement, voire un noircissement, des indiennes qui ont pris, en brunissant et pâlisant avec le temps, un aspect beige-brunâtre. Les zones directement exposées à la lumière du soleil sont celles qui ont subi les altérations les plus importantes. À cela s'ajoute la problématique des colorants utilisés pour l'impression, car on leur adjoignait souvent, pour obtenir des tons bruns et noirs, des mordants à base de sulfate de fer (II). Les corrosions en résultant se voient bien lorsque les contours noirs des motifs sont nets, ce que l'on observe dans les zones qui ont subi une exposition directe aux UV ainsi que des rapiécages.



Fig. 4
 Détail de la toile à motifs de bouquets et rubans façon dentelles
 Châtillon-sur-Bevaix, Neuchâtel



Fig. 5
Reconstitution numérique des couleurs du motif selon les parties préservées des tentures murales

Lorsque la fondation Bill de Vigier confia, au terme de longues discussions avec le service cantonal des Monuments historiques, la restauration des tentures murales à la restauratrice textile Nadine Kilchhofer, établie à Berne, l'idée était de faire exécuter les travaux de restauration et de conservation *in situ*, sans détacher les lés des murs – seuls les rideaux de l'alcôve étant destinés à être restaurés en atelier. Cette procédure visait la conservation des tentures telles que posées à l'époque – ce qui en ferait un exemple rare.

Effectués entre octobre 2017 et mars 2018 par Nadine Kilchhofer et sa collaboratrice temporaire Hélène Dubuis, les travaux de restauration ont consisté à nettoyer à sec l'ensemble des tentures murales, à y éliminer les traces de suie au moyen d'éponges spéciales en latex, à les passer à l'aspirateur avec un embout brosse à poils souples, à enlever les morceaux d'étoffe qui avaient été collés à des fins de réparation, à stabiliser les trous, déchirures, coutures défaits et fragments décollés en posant une toile appropriée dessous et en procédant à des opérations de consolidation par couture, ainsi qu'à enlever les fragments de maçonnerie qui s'étaient accumulés – surtout du côté occidental – dans la partie inférieure des lés. Aux endroits exposés situés au-dessus des lambris d'appui a été appliqué, sur des surfaces restreintes, un tulle de nylon teint en conséquence, destiné à prévenir de nouvelles dégradations. La conservation en atelier des rideaux de l'alcôve, très cassants et en partie déchirés, a constitué un défi tout particulier. La doublure de couleur verte a été étendue aux parties qui en étaient jusque-là dépourvues et renforcée par un tulle de nylon d'une teinte assortie. Cette mesure permet de prévenir de nouvelles dégradations mais surtout de restaurer ces zones particulièrement fragiles où les mesures de restauration par couture n'ont pas pu être effectuées.

Les boiseries de la façade de l'alcôve, des vantaux et des chambranles des portes et des lambris d'appui ont nécessité un nettoyage intensif de la peinture rose des années 1780, ainsi que la réduction ou la suppression de couches de peinture ou de rapiécages plus récents. Ces travaux ont été exécutés par le restaurateur Daniel Derron, établi à Soleure, et suivis de près par le service cantonal des Monuments historiques³⁵. Quant aux deux dessus-de-porte de Caspar Wolf, ils ont été restaurés par Brigitta Berndt, restauratrice diplômée établie à Soleure également³⁴. On a veillé à ce que les mesures de conservation des textiles, des boiseries peintes et des tableaux produisent, du point de vue des couleurs, un aspect d'ensemble acceptable.

Appréciation de l'indienne

L'indienne *in situ* à la maison de Vigier témoigne, par son décor en vogue au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle en Europe, de la circulation, l'imitation et la copie de motifs au niveau international. La complexité de l'ornement et le nombre de couleurs employées nous renseigne sur sa qualité sans pour autant permettre une attribution à une manufacture en particulier ou à une production régionale. De même, la mention de la tapisserie dans l'inventaire d'après-décès d'Anzillon de Berville en 1795, n'indique pas sa provenance. L'inventaire nous renseigne en revanche sur la valeur de la « perse » dans la chambre à alcôve qui est bien plus élevée que celle en place

dans l'antichambre à droite du salon³⁵. Lors des restaurations, une partie découpée de la frise décorative imprimée autour du chef de pièce a été découverte dans la partie intérieure du lambrequin. L'absence de l'inscription de la manufacture ou des monogrammes des maisons de commerce ne nous permet pas une attribution en particulier. Les recherches menées dans les archives du fonds de la Fabrique-Neuve de Cortaillod ont permis de découvrir une empreinte sur papier presque identique à une partie du motif de la toile de Soleure. Deux feuilles avec l'inscription « meuble à perles » N° 2003 la composent (Fig. 6, Fig. 7). Les dimensions des deux motifs correspondent ; en revanche, certains détails du bouquet de roses, des rubans en dentelles et des fils de perles diffèrent légèrement dans l'empreinte. De même, des inégalités au niveau du nombre et de la forme du feuillage des fleurs ornant les rubans, des feuilles des roses, de l'emplacement et de la quantité de leurs épines, et de la forme de leur centre, ainsi que celui des œillets, ont été repérées³⁶. Dans les manufactures d'indiennes, les empreintes avaient plusieurs finalités : vérifier le bon état de la gravure des planches taillées à partir des dessins, mais aussi faire des essais pour éventuellement changer des éléments. Il arrivait, en effet, qu'un même dessin soit fabriqué dans une manufacture avec des détails différents ou des variantes du fond. De même, il était courant qu'un décor particulièrement apprécié soit produit par plusieurs manufactures au niveau européen³⁷.

Cette rare découverte nous permet ainsi d'affirmer que ce décor était produit à Neuchâtel et, en même temps, de soulever des hypothèses quant à sa circulation dans d'autres centres d'impression ou, réciproquement, quant aux influences qu'il aurait pu avoir sur les commerçants et producteurs neuchâtelois. Quoi qu'il en soit, il est certain que François-Louis Anzillon de Berville avait le goût de son époque.

Notes

1. Dans le canton de Neuchâtel, il existe une chambre à alcôve en indienne à motif de rubans façon dentelles et bouquets de fleurs datant du dernier quart du XVIII^e siècle à Châtillon-sur-Bevaix et une chambre dans une propriété privée tapissée de *mezzari* de la première moitié du XIX^e siècle, probablement imprimés à Gènes (d'après Lisa Laurenti).
2. Les passages qui suivent s'appuient sur le rapport d'Urs Bertschinger, spécialiste en analyse du bâti au service des Monuments historiques du canton de Soleure : « Ausstattungsabfolge Alkovenzimmer und Ambassadorsaal im Sommerhaus de Vigier », tapuscrit, 9 mars 2018.
3. « Ein bethstatt im Alkofen mit persienigem Umbhang und hußen der Bethdecken [...] Ein persienige Tapezerey [...] Zwey Gemäld neben dem Alkofen ». StASO, Inventare und Teilungen der Stadt Solothurn, Vol. 64, 1795, n° 1 : Berville d'Anzillon. Informations aimablement fournies par Andreas Fankhauser, archiviste cantonal.
4. GOURGUET BALLATEROS Pascale, « Indiennes et mousselines : le charme irrédutable des cotonnades (1650-1750) », in : Musée Galliera, *Le coton et la mode. 1 000 ans d'aventures*, Paris : Somogy Éditions d'art, 2000, pp. 47-48.
5. Information aimablement fournie par Georges Herzog, Berne.



Fig. 6
 Détail du décor de l'indienne à motifs de bouquets et rubans façon dentelles
 Sommerhaus de Vigier, Soleure

6. Les passages qui suivent s'appuient sur le rapport des restauratrices textiles Nadine Kilchofer et Hélène Dubuis : « Gewebeanalyse der Wandbespannung (Indienne) im Alkovenzimmer des Sommerhauses de Vigier in Solothurn », tapuscrit, octobre 2017.
 7. THORNTON Peter, *Il gusto per la casa. Storia per immagini dell'arredamento, 1620-1920*, Milan : Mondadori, 1984, pp. 93-94.
 8. PARDAILHÉ-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens, xvii^e-xviii^e siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 372.
 9. LAURENTI Lisa, « Le goût pour les indiennes au xviii^e siècle. Place et fonction du textile imprimé dans les châteaux en Suisse », in : *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, n° 3, 4, 2015, pp. 317-328.

10. StASO, *Inventare und Teilungen der Stadt Solothurn*, Vol. 64, 1795, n° 1 : Berville d'Anzillon.
 11. GRIL-MARIOTTE Aziza, *Les Toiles de Jouy : histoire d'un art décoratif, 1760-1821*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 91-102.
 12. Les développements ci-après s'appuient sur les offres de Nadine Kilchofer du 7 novembre 2016 pour la restauration des tentures murales et leur avenant du 15 avril 2017, ainsi que sur son rapport de restauration de mars 2018.
 13. Voir DERRON Daniel, « Bericht über die Sondierungen an Architekturoberflächen im Innenbereich (Wände und Decken) im 1. Obergeschoss des Vigier Sommerhauses », tapuscrit, 5 mars 2018.



Fig. 7
 Empreinte sur papier à motifs de bouquets et rubans façon dentelles avec inscription « Meuble à perles 2003 »
 Neuchâtel, Fabrique-Neuve de Cortaillod, vers 1780
 OAEN, Fonds de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, 17779

14. Voir BERNDT Brigitta, « Dokumentation zu Konservierung/Restaurierung zweier Supraporten im 1. Obergeschoss, Alkovenzimmer, im Vigier Sommerhaus », août 2017.
 15. StASO, *Inventare und Teilungen der Stadt Solothurn*, Vol. 64, 1795, n° 1 : Berville d'Anzillon. Nous lisons que la « perse » de la chambre à alcôve a été évaluée à « 11 neuthaler et 10 batzen » pour la tapisserie murale et à 16 « neuthaler » pour les teintures du lit. (« Nebst Zimmer gegen Loreto Kirch : Ei[ne] persienige tapezerey aufgeführt, deren Wert auf 11 N[eu]th[ale]r 10 B[at]zen geschätzt wurde. Ein Bethstatt im Alkoven mit persienigen Umbhang und Hussen der Bethdecken. 16 Neuthaler»). Et une autre indienne dans une autre chambre à gauche du salon du premier étage a été évaluée à 5 « neuthaler ».

16. Nous tenons à remercier les restauratrices Nadine Kilchofer et Hélène Dubuis pour leur attentive analyse.
 17. Nous tenons à remercier Aziza Gril-Mariotte, historienne des arts décoratifs et spécialiste des indiennes, pour l'échange scientifique au mois d'avril 2018 au sujet de la comparaison de l'empreinte de la Fabrique-Neuve de Cortaillod avec la toile *in situ* de la maison de Vigier.